

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA PAROISSE SAINTE-MARIE-MADELEINE QUI A EU LIEU À 19 h 00 LE MARDI 17 JUILLET 2018 AU BUREAU MUNICIPAL 3541 BOULEVARD LAURIER, SAINTE-MARIE-MADELEINE.**

Étaient présents madame la conseillère Ginette Gauvin et messieurs les conseillers René Poirier, Bernard Cayer, Pascal Daigneault et René-Carl Martin. Était absent monsieur Jean-Guy Chassé.

Tous formant quorum sous la présidence du maire, monsieur Gilles Carpentier. Madame Lucie Paquette, directrice générale, était également présente.

### **ORDRE DU JOUR**

---

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Période de questions
4. Dérogation mineure Dominic Barry et Lysianne Ferron – 2142 rue Palardy
5. Abroger la résolution 2018-06-148 pour la remplacer
6. Période de questions
7. Levée de la séance

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA PAROISSE SAINTE-MARIE-MADELEINE À 19 h 00**

**2018-07-197**

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

*CONSIDÉRANT QUE* les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance, et, qu'ils s'en déclarent satisfaits;  
IL est proposé par monsieur Pascal Daigneault, appuyé par madame Ginette Gauvin et résolu à l'unanimité des membres présents;  
*QUE* l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

3. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

**2018-07-198**

4. **DÉROGATION MINEURE DOMINIC BARRY ET LYSIANNE FERRON – 2142 RUE PALARDY**

---

Demande de dérogation mineure DM-2018-08 présentée par Dominic Barry et Lysianne Ferron pour le 2142 rue Palardy. L'effet de cette demande, si elle est accueillie, vise la hauteur et la hauteur des murs d'un garage résidentiel détaché. La hauteur projetée sera de 7,07m au lieu de 6m et la hauteur des murs sera de 3,15m au lieu de 3m.

*CONSIDÉRANT QUE* la hauteur de la maison est élevée et considérant qu'il est important de respecter l'harmonisation des pentes de toit;

*CONSIDÉRANT QU'*il y a présence d'une pièce au-dessus du garage annexé;

*CONSIDÉRANT* la bonne foi des propriétaires;

*CONSIDÉRANT QUE* le préjudice aux propriétaires voisins est faible;

*CONSIDÉRANT* le cadre bâti environnant;

*CONSIDÉRANT QUE* les membres du CCU suggèrent à l'unanimité de recommander que la demande de dérogation soit acceptée;

IL est proposé par madame Ginette Gauvin, appuyé par monsieur René-Carl Martin, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'accepter la demande de dérogation mineure telle que présentée par Dominic Barry et Lysianne Ferron pour le 2142 rue Palardy.

**2018-07-199**

**5. ABROGER LA RÉOLUTION 2018-06-148 POUR LA REMPLACER**

*CONSIDÉRANT* la demande faite par les élus pour plus de détails concernant les travaux exécutés par les employés des travaux publics;

IL est proposé par monsieur René Poirier, appuyé par monsieur Pascal Daigneault, et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'abroger la résolution 2018-06-148 du 7 juin 2018;

*QUE* demande soit faite à la directrice générale afin d'obtenir du responsable des travaux publics un rapport hebdomadaire détaillé pour les tâches effectuées et une planification hebdomadaire des tâches à être exécutés.

Monsieur Gilles Carpentier demande le vote

		POUR	CONTRE
Gilles Carpentier	Maire	✓	
Ginette Gauvin	Siège # 1	✓	
René Poirier	Siège # 2	✓	
Bernard Cayer	Siège # 3		✓
Absent	Siège # 4		
Pascal Daigneault	Siège # 5	✓	
René-Carl Martin	Siège # 6	✓	

Le résultat du vote : 5 pour et 1 contre, la résolution est donc acceptée.

**6. PÉRIODE DE QUESTIONS**

2018-07-200

**7. LEVÉE DE LA SÉANCE**

---

IL est proposé par monsieur Bernard Cayer, appuyé par monsieur René Poirier, et résolu à l'unanimité des membres présents;

DE lever cette séance à 19 h 46.

---

Gilles Carpentier  
Maire

---

Lucie Paquette  
Directrice générale

PROJET ADOPTION